



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service du développement économique

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung

Décision

vu l'article 11 de la loi du 11 octobre 2007 sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité et l'article 16 de l'ordonnance générale du 15 avril 2008 de ladite loi ;

vu le préavis de la Commission cantonale sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité;

le Service du développement économique délivre

à l'école citée ci-après :

Adrénaïne à Verbier

l'autorisation d'exploiter une bureau des guides durant l'hiver 2012.

Date 3 janvier 2012

François Seppey
Chef de service

En vertu de l'art. 16 de la loi, cette décision est susceptible de recours dans les 30 jours auprès du Conseil d'Etat.